



# Les 3 pôles locaux, relais territoriaux du pôle départemental de lutte contre l’habitat indigne à la DDTM de la Manche

Réunion réseau régional LHI 17 octobre 2019

Eric MARIE, chef unité habitat privé



# Au départ, mise en œuvre d'une action du PDALHPD

- Délocaliser le pôle départemental en expérimentant des pôles locaux déployés à l'échelle du territoire des 3 délégations territoriales (Avranches, Coutances, Cherbourg en Cotentin)



## L'organisation du pôle de lutte contre l'habitat indigne dans la Manche

- Pilotage par M le sous-préfet référent en matière d'habitat indigne depuis 2018
- Mise en place progressive de 3 pôles territoriaux pour le traitement collégial des dossiers via l'organisation de la DDTM : Sud-Manche (fin 2015), Centre (mi-2016) et Cotentin (installation avril 2019).
- Les référents habitat indigne des délégations territoriales de la DDTM (Sud Manche, Centre Manche et Nord) organisent les pôles « locaux » qui réunissent les acteurs du pôle départemental, des élus, des agents des collectivités, des CCAS,...
- Échanges des services entre les réunions, le service habitat de la DDTM (St-Lô) ayant un rôle de centralisation des informations et de guichet principal (mais non unique)



# Les principaux enjeux

- L'amélioration du repérage de l'habitat indigne par la mobilisation du réseau territorial de la DDTM
- Une bonne proximité territoriale pour l'amélioration de l'analyse et du traitement des situations et un meilleur retour des élus
- Plus de communication sur les outils coercitifs et incitatifs, la grille de signalement et le rôle des collectivités



# Le pôle départemental et ses missions prioritaires

- se réunit, une à deux fois par an, sous présidence du sous-préfet référent, il concerne l'ensemble des acteurs départementaux, en incluant notamment les procureurs
- Le suivi de l'activité, des procédures et de l'observatoire
- La définition de la stratégie et le partage d'information avec les partenaires
- La centralisation des repérages
- La gestion collective au niveau départemental des situations complexes par une stratégie adaptée à chaque situation

Suivant les désordres orientation vers :

Le Maire, l'ARS, la CAF/MSA, l'Anah, la DDCS, et/ou les travailleurs sociaux du CD



# Missions prioritaires du pôle local

- Suivre et traiter collégialement les dossiers en associant les élus et les travailleurs sociaux concernés par un dossier d'habitat indigne.
- Constituer un relais local, recevoir des signalements, faire des visites en évitant de se substituer aux maires
- Evaluer la demande (opportunité de l'intervention, type d'intervention) avant orientation vers le pôle départemental
- Diffuser l'information et sensibiliser les élus
- Assister les communes dans la mise en œuvre des outils opérationnels du pôle départemental



# Orientations dans le cadre du plan pluri-annuel LHI 2019/2021

- Maintien des pôles délocalisés (comités techniques), du fait en particulier de leur rôle de proximité
- Augmentation du nombre de réunions, objectif de 2 réunions par an organisées pour chacun des 3 pôles délocalisés
- Renforcement des sessions d'information locales sur la LHI avec le pilotage et soutien du pôle départemental
- Partage des bonnes pratiques, plaquettes d'information
- Protocole de coordination pôle LHI/procureurs avec si possible une entrée unique DDTM
- Regroupement des acteurs pour les situations difficiles de PO occupants et les cas d'incurie



# Orientations dans le cadre du plan pluri-annuel LHI 2019/2021

- Renforcement du pilotage stratégique avec la mise en place d'un comité rassemblant la DDTM, l'ARS, la CAF et la MSA, sous une coprésidence préfet et procureurs.
  
- rôle :
  - définition de la stratégie d'intervention,
  - échange d'informations sensibles (marchands de sommeil, ...),
  - préparation d'opérations conjointes.